Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

POUR L'ANNÉE 2023

Avis est par la présente donné :

Que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Que le conseil de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté lors de la session du 4 octobre 2022 le calendrier ci-après :

Que la tenue des séances régulières du conseil municipal pour **2023**, se tiendront le mardi et aux dates suivantes :

10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre (2 réunions) dont une réunion spécifique pour l'adoption des prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023 et une réunion le 12 décembre pour l'année 2023.

Que chacune des réunions débutera à 19 heures à l'Hôtel de Ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 5e jour d'octobre deux mille vingt-deux.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général